

Coopérative scolaire de l'École.....
(Adresse).....
60.....

Engagement du Mandataire - Affiliation

Je, soussigné(e),
mandataire de la Coopérative Scolaire 060-0..... de l'OCCE 60,

- Reconnaiss avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association Départementale m'engage à les respecter ;

- M'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de l'OCCE 60 et de la Fédération nationale de l'OCCE :

- À tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative Scolaire :

- Le cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable (disponible à l'OCCE 60),

- Le cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative Scolaire, - le cahier des délibérations.

- À retourner pour le 30 septembre de l'année civile au siège de l'Association Départementale de l'OCCE 60 le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financier de l'année scolaire écoulée.

- À ne divulguer le numéro SIRET de l'Association Départementale de l'OCCE 60 qu'avec son autorisation expresse et pour un usage unique.

- À ne pas utiliser la Coopérative Scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes, ni en faveur d'une classe non affiliée ou d'une autre association périscolaire.

- À fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.

- À assurer la diffusion régulière des informations envoyées par l'OCCE.

- À garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire.

- Déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs constatés au 15 septembre de l'année civile (élèves et enseignants) sous ma responsabilité de mandataire ont été déclarés à l'OCCE 60 (l'adhésion d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité du mandataire de la Coopérative Scolaire, qui perdra la couverture juridique de l'Association Départementale, contestant ainsi la régularité de la gestion.

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront contrôlées par le service comptable de l'Association Départementale (OCCE 60).

Dater et signer

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Office Central de la Coopération à l'École de l'Oise

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

12, rue du 27 Juin - 60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 48 49 16 - Mob. : 06 75 02 03 21

Siret : 37 884 570 500 029

ad60@occe.coop

www.occe.coop/ad60



L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisation de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent co-responsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la Fédération OCCE, que vous pouvez obtenir auprès de votre Association Départementale OCCE.

Signature de tous les enseignants de l'école pour engagement à respecter les obligations statutaires.

	Classe	Enseignant-e-s	Signature(s)